RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AURORE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 45.734,71 euros
Le Consul,37-41 bd Dubouchage
06000 [redacted]

R.C.S [redacted] B 350 331 989
89B00503

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 31 juillet à 19 heures, les associés de la société AURORE, société à responsabilité limitée au capital de 45.734,71 euros, se sont réunis au siège social à [redacted] Le Consul,37-41 bd Dubouchage en assemblée générale extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

Madame LIPRANDI, Christine,
demeurant à [redacted]
titulaire de 1.500 parts.

Monsieur LIPRANDI, Jean-Jacques,
demeurant à [redacted]
titulaire de 1.500 parts.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Jacques LIPRANDI associé-gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensembles la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Première résolution

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant la convocation de l'assemblée ont bien été respectées.

[redacted]

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation de la société au 31 décembre 2023, constate que le montant des capitaux propres est redevenu supérieur à la moitié de son capital social.

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur des présentes pour effectuer toutes démarches nécessaires et notamment pour faire retirer la mention correspondante figurant sur l'extrait KBIS de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par les associés présents à l'assemblée.

